

**ARRETE DAJI/2021/DS/033**  
**Portant délégation de signature**

**A**

**Monsieur Antonin RICARD**  
**Directeur de l'Institut d'Administration des**  
**Entreprises (IAE)**

**Le Président d'Aix-Marseille Université**

- Vu le Code de l'Education,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu les Statuts modifiés de l'Institut d'Administration des Entreprises d'Aix-Marseille ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2016/07/19-11 du 19 juillet 2016 approuvant la politique d'achat de l'établissement,
- Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2020/01/06-1 du 6 janvier 2020, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du Conseil d'Institut de l'Institut d'Administration des Entreprises, en sa séance du 12 mai 2021, portant élection de M. Antonin RICARD à la Direction de l'Institut d'Administration des Entreprises à compter du 17 mai 2021, pour un mandat de 5 ans,

**ARRETE**

**Article 1**

Délégation de signature est consentie à **Monsieur Antonin RICARD, Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**, à effet de signer au nom et pour le compte du Président de l'Université, et pour les affaires concernant la composante, les actes qui suivent.

**Chapitre I**  
**Affaires financières**

**Article 2**

**Monsieur Antonin RICARD, Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**, reçoit délégation pour signer les actes relatifs à l'exécution des dépenses et des recettes de l'Institut d'Administration des Entreprises sur les projets A\*MIDEX dans lesquels la composante est impliquée ainsi que les dépenses et les recettes ordonnées sur les lignes budgétaires de l'établissement suivantes :

- UB432 (BAIM)
- PFI 2MSCIBFO (projets A\*MIDEX)

Cette délégation emporte autorisation de signature des ordres de mission des personnels rattachés à ladite composante.

Il atteste du service fait.

Conformément à l'article L.713-9 du Code de l'Education, **Monsieur Antonin RICARD, Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)** est d'ordonnateur secondaire de droit sur l'UB 932. A ce titre, il peut déléguer sa signature aux agents placés

sous son autorité. Les arrêtés de délégation afférents sont communiqués au Président et publiés.

## **Chapitre II Marchés Publics**

### **Article 3**

#### **Marchés de fournitures ou de services**

Dans le cadre des marchés de fournitures et services passés pour un montant inférieur au seuil de l'article R2123-1 du code de la commande publique et relevant de la spécialité de sa seule composante, **Monsieur Antonin RICARD, Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**, reçoit délégation de signature pour les actes suivants :

- Actes principaux
  - o Signature des marchés, Accords-Cadres (AC) et Marchés Subséquents (MS) et leur courrier de notification
- Actes d'exécution
  - o Décision d'affermissement des tranches optionnelles
  - o Signature des avenants
  - o Signature des actes spéciaux de sous-traitance
  - o Délivrance des Ordres de Service
  - o Procès-verbal de réception
  - o Mise en demeure
  - o Décision de résiliation

### **Article 4**

#### **Marchés de travaux**

Au titre des accords-cadres de travaux en vigueur, **Monsieur Antonin RICARD, Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)**, reçoit délégation de signature pour la signature (émission et réception) des bons de commandes relevant des crédits de maintenance de la composante d'un montant inférieur à 40 000 € HT.

## **Chapitre III En cas d'absence ou d'empêchement**

En cas d'empêchement de **Monsieur Antonin RICARD**, Directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), Madame **Catherine MAZIERE-LEGRAND**, Responsable administrative, reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles 2,3 et 4.

## **Chapitre IV Dispositions générales**

### **Article 5**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux de **l'Institut d'Administration des Entreprises**, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers. Il est mis en ligne sur le site internet d'Aix-Marseille Université.

### **Article 6**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 26 mai 2021. Elles prendront fin en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

**Article 7**

Le présent arrêté abroge l'arrêté précédent DAJI/2020/n°088.

**Article 8**

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 septembre 2021

Vu et pris connaissance

Les délégataires

Le délégant

**Monsieur Antonin RICARD**

Directeur de l'IAE



**Madame Catherine MAZIERE-LEGRAND**

Responsable administrative de l'IAE



**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université

